



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2017 - 32		
Avis d'expert délégué Date 31/07/2017	Objet : Suivi de la mortalité des chiroptères sous les éoliennes, sur 4 sites (10 et 67) – Biotope Grand Est	Avis : favorable avec recommandation

Contexte

Une demande de dérogation au titre des espèces protégées a été déposée dans le cadre de la réalisation de suivis de la mortalité des chiroptères provoqués par les parcs éoliens.

Les espèces protégées suivantes sont listées par le dossier :

- Chiroptères présents sur les départements de l'Aube et du Bas-Rhin, à l'exclusion des espèces figurant à l'arrêté du 9 juillet 1999 modifié.

Tous les Chiroptères figurent dans l'arrêté du 23 avril 2007 qui fixe la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur la question suivante :

- l'opération projetée remet-elle en cause du bon accomplissement des cycles biologiques des espèces ?

Supports de réflexion

Les documents fournis par le pétitionnaire :

- Courrier de demande (15/06/2017) ;
- 2 Cerfa de demande n° 13 616*01 (1 Cerfa par département) ;

Analyse du CSRPN

Demande effectuée pour la capture et le transport de chiroptères (cadavres et individus blessés) dans le cadre de suivi mortalité de quatre parcs éoliens Vaupoisson, Allibaudières, Champfleury et Herbitzheim. La demande concerne des suivis à réaliser entre le 01/07/2017 et le 01/11/2017.

Le protocole prévoit d'amener dans un centre de soins les animaux blessés.

*Il manque le formulaire cefa (11629*02) concernant le déplacement des espèces protégées*


Avis du CSRPN

L'avis est favorable.

Recommandation

Le formulaire pour le déplacement (cerfa 11629*02) doit être envoyé à la DREAL et au CSRPN avant toute intervention.

L'expert délégué du CSRPN
Christophe Borel

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Borel', is written over a horizontal line that extends across the width of the signature.